

Compte-rendu Conseil Municipal du jeudi 5 mars 2020

Jean-Paul JUSSELME	Guy FUYATIER
Bruno MUZEL	Marie-Laure BERCHOUX
Alain ROCHARD	Gisèle VERNE (Secrétaire de séance)
Agnès BONNEFOY	Séverine CHEVRON (Absente)
Pascal CRIONAY	Marie-Claude GUILLARD

Ordre du jour :

Délibérations concernant :

- Un avenant à la convention de mutualisation pour intégrer de nouveaux services à la prestation
- La constitution d'un Syndicat issu de la fusion :
 - ✓ Du Syndicat Roannaise de l'Eau
 - ✓ Du Syndicat des eaux Rhône Loire Nord (RLN)
 - ✓ Du Syndicat Rhins, Rhodon, Trambouzan et de ses Affluents (SYRRTA)
 - ✓ Et du Syndicat des eaux du Gantet

Approbation des comptes administratifs et comptes de gestion 2019 :

- Budget communal (M14)
- Budget annexe Lotissement (M14)
- Budget annexe Assainissement (M49)

Informations diverses

Questions diverses

DÉLIBÉRATIONS

- Avenant à la convention de mutualisation pour intégrer de nouveaux services à la prestation

Suite au travail mené dans le cadre de la mutualisation des services techniques, il est proposé d'intégrer une banque de matériel dans les services à la prestation.

Cette banque de matériel permettra d'optimiser les ressources matérielles des communes adhérentes et de la CoPLER.

Chaque adhérent propose librement le matériel qu'il envisage de mettre à disposition du service technique mutualisé.

L'inventaire du matériel mis à disposition est accessible depuis l'espace privé :

<https://www.copler.fr/banque-materiel>

Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le règlement.

Dans un souci de simplification administrative, il est proposé également d'intégrer les interventions des équipes environnements dans les services à la prestation pour les communes membres.

Les modalités sont régies par la même délibération du conseil communautaire prise en avril 2019.

Ces points font l'objet d'un avenant n°1 à la convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ **APPROUVE** l'avenant n° 1 à la convention mutualisation 2018 et son règlement
- ✓ **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents s'y afférant

- Constitution d'un Syndicat issu de la fusion du Syndicat Roannaise de l'eau, du Syndicat des eaux Rhône-Loire Nord (RLN), du Syndicat Rhins, Rhodon, Trambouzan et de ses Affluents (SYRRTA) et du Syndicat des eaux du Gantet

M. Le Maire expose que M. le Préfet, par courrier notifié en date du 20 janvier 2020, a adressé à la commune un arrêté interpréfectoral fixant le projet de périmètre d'un futur syndicat issu de la fusion des syndicats d'eau potable Roannaise de l'eau, Rhône-Loire Nord, Rhins, Rhodon Trambouzan et ses Affluants et Eaux du Gantet.

Vu la loi NoTRE portant nouvelle organisation territoriale de la République, notamment l'article 67,

Vu le projet de fusion envisagé par les syndicats d'eau potable Roannaise de l'eau, Rhône-Loire Nord, Rhins, Rhodon Trambouzan et ses Affluants et Eaux du Gantet,

Vu le projet de statuts concernant le futur syndicat mixte,

Vu l'article L.5212-27 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui prévoit que les organes délibérants des membres des syndicats concernés disposent d'un délai de trois mois pour se prononcer sur le projet de périmètre et les statuts du nouveau syndicat. A défaut de délibération dans ce délai, celle-ci est réputé favorable.

Après en avoir délibéré, l'ensemble des membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ **APPROUVE** la fusion des syndicats, le projet de périmètre et le projet de statuts du futur syndicat.
- ✓ **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents s'y afférant

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTES DE GESTION 2019 :

- Budget communal

Les membres de la commission finances présentent le compte de gestion 2019 dressé par Mme la Trésorière de St Germain Laval et dont les résultats sont identiques au compte administratif 2019 établis par M. le Maire.

Les résultats des comptes administratifs 2019 du budget communal se présentent comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DÉPENSES	216 657,38 €	87 749.07 €
RECETTES	322 135,41 €	178 189.02 €
RESULTAT	105 478.03 €	90 439.95 €

M. Jean Paul JUSSELME, maire de la commune, s'est retiré au moment du vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ **DÉCLARE** que le compte de gestion 2019 dressé par la trésorière de St Germain Laval, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part ;
- ✓ **APPROUVE** les comptes administratifs 2019 comme présentés ci-dessus.

- Budget Lotissement :

Les membres de la commission finances présentent le compte de gestion 2019 dressé par Mme la Trésorière de St Germain Laval et dont les résultats sont identiques au compte administratif 2019 établis par M. le Maire.

Les résultats des comptes administratifs 2019 du budget annexe lotissement se présentent comme suit :

	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT
DÉPENSES	181 166,67 €	194 632,00 €
RECETTES	201 934,10 €	102 462,85 €
RESULTAT	20 767,43 €	- 92 169,15

M. Jean Paul JUSSELME, maire de la commune, s'est retiré au moment du vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ **DÉCLARE** que le compte de gestion 2019 dressé par la trésorière de St Germain Laval, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part ;
- ✓ **APPROUVE** les comptes administratifs 2019 comme présentés ci-dessus.

- Budget Assainissement :

Les membres de la commission finances présentent le compte de gestion 2019 dressé par Mme la Trésorière de St Germain Laval et dont les résultats sont identiques au compte administratif 2019 établis par M. le Maire.

Les résultats des comptes administratifs 2019 du budget assainissement se présentent comme suit :

	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT
DÉPENSES	26 782,54 €	58 031,58 €
RECETTES	23 794,60 €	36 693,30 €
RESULTAT	- 2 987,94 €	- 21 338,28 €

M. Jean Paul JUSSELME, maire de la commune, s'est retiré au moment du vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ **DÉCLARE** que le compte de gestion 2019 dressé par la trésorière de St Germain Laval, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part ;
- ✓ **APPROUVE** les comptes administratifs 2019 comme présentés ci-dessus.

INFORMATIONS DIVERSES :

- M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal de sa réunion d'information le 13 février dernier à la Sous-préfecture de Roanne pour le Service National Universel (SNU). La mise en place d'un SNU vise à impliquer davantage la jeunesse française dans la vie de la Nation. Ce dispositif est, en 2020, ouvert au volontariat. Il a vocation à devenir obligatoire pour les jeunes de 15 et 16 ans, soit plus de 750 000 jeunes. Dans la Loire, 2 centres d'accueil : lycée agricole de Chervé et Verrières en Forez. 450 jeunes ligériens vont pouvoir vivre un séjour de cohésion dans un autre département du 22 juin au 3 juillet 2020. Le SNU ne peut pas être fait dans le département de résidence ou un département limitrophe.
- M. Le Maire informe que le dossier du PLUi a été arrêté par le Conseil communautaire le 27 février dernier. Les communes ont 3 mois à partir de cette date pour soumettre leur avis, qui doit porter sur les orientations d'aménagement et de programmation ou les dispositions du règlement qui concernent directement notre commune. Sans réponse de notre part, l'avis sera réputé favorable.
- Suite à un nouvel appel d'offre, l'entreprise retenue pour effectuer les contrôles des dispositifs d'assainissement non collectif a changé.
- Le marché pour l'achat mutualisé des copieurs a été attribué à Elan Bureautique, fournisseur actuel. Une économie prévisionnelle de 455€ par an pour notre commune.
- La prochaine réunion, entre élus chargés du suivi du déploiement de la fibre et les interlocuteurs du SIEL, est fixée le lundi 16 mars prochain. Elle concernera le sujet des prises supplémentaires par commune. Il est essentiel de centraliser au secrétariat toutes les remarques concernant l'installation de la fibre sur notre commune.

QUESTIONS DIVERSES :

Aucune question